

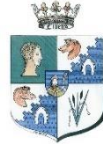
LETTRE D'INFOS

MAIRIE DE CIVENS

Tél. 04 77 26 04 45

mairie.civens@wanadoo.fr

www.mairie-civens.fr



DECEMBRE 2019

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

Ordre du jour.

- Bail professionnel - Tarifs repas cantine - Assurance risque du personnel - Protection sociale santé et prévoyance - Siel éclairage - Enquête publique méthanisation - Convention entretien partie communale zone artisanale - Questions diverses.

Bail professionnel.

Mme Gladie Couble-Vittoz, médecin généraliste occupera professionnellement le rez-de-chaussée du presbytère à compter du 1^{er} octobre. Des travaux seront effectués afin de séparer le futur cabinet en deux. Un bail professionnel sera signé pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} octobre. Le loyer mensuel, hors charges est fixé à 500€. Le 1^{er} janvier 2020, le local sera partagé avec une infirmière hypnothérapeute.

Tarifs repas cantine.

A compter du 1^{er} janvier 2020 les prix des repas seront : pour un enfant 3.20€, pour un enseignant 4.70€, pour un repas employé 3.60€.

Siel, éclairage.

Afin d'éclairer le chemin piétonnier du square, situé devant la mairie, deux candélabres LED seront équipés d'un projecteur. Le coût total de l'opération est de 5 427€, le Siel participe pour 20.5% de la dépense.

Enquête méthanisation. (Cap Vert bioénergie Montbrison) Usine situé sur le territoire de Montbrison.

Un projet d'usine de méthanisation doit permettre le traitement et la valorisation de matières organiques du territoire issues des industries agroalimentaires locales, des collectivités territoriales, des grandes et moyennes surfaces de la restauration et dans une proportion limitée des coproduits de l'agriculture de proximité. La production de bio méthane sera réinjectée dans la production de gaz locale. Cette future usine de méthanisation devrait permettre d'approvisionner entre 2 500 et 3 000 foyers en biogaz. L'installation étant classée pour la protection de l'environnement (ICPE), Cap Vert Bioénergie Montbrison se doit de faire une demande d'enregistrement en vue d'exploiter cette usine qui sera installée zone des Granges. Les communes environnantes doivent émettre un avis favorable ou pas sur le projet présenté. Au regard de l'intérêt environnemental et économique du projet les élus de notre commune ont émis un avis favorable à la réalisation de cette unité.

Convention entretien partie communale de la zone artisanale « les Places ». Dans le cadre du transfert de compétences des zones d'activités, il a été convenu que la Communauté de Communes de Forez-Est confie à la commune la gestion des prestations techniques de travaux de maintenance et d'entretien de la zone. La Communauté de Communes supportera la charge financière du service relevant de sa compétence dont la gestion est confiée à la commune.

Voirie.

Il n'y a pas eu de dépassement budgétaire sur l'opération de RD59. Le chemin rural de l'impasse du ruisseau qui

dessert une seule maison, situé sur la commune de Rozier est en très mauvais état. Les orages de cet été ont eu pour conséquence d'agrandir les ornières qui excitaient déjà. La commission voirie propose de les combler par du béton et dévier les eaux pluviales, ce qui permettra de limiter les interventions des employés communaux. La mairie de Rozier accepte de participer financièrement à l'opération. Chaque commune s'acquittera de la moitié de la facture.

Trésor Public.

Depuis plusieurs mois, des bruits couraient concernant la réorganisation du centre des Impôts de Feurs. La Direction a annoncé ces décisions. A compter de 2020 (date exacte non indiquée) le service des Impôts aux particuliers sera transféré vers Montbrison et le service des impôts aux professionnels à Roanne. La trésorerie destinée aux collectivités locales restera à Feurs. Le Directeur Départemental des Finances Publiques précise « À aucun moment, nous n'avons prévu de fermer l'accueil au public ». Un service subsistera sur place. Chacun pourra toujours venir se renseigner dans les locaux rue du Montal.

Salle « La Civensoise »

Afin d'éviter les nuisances nocturnes, il n'y aura aucun éclairage derrière la salle. Un jeu de pétanque est prévu sur l'emplacement de l'ancienne salle.

Incivilités.

Lors de la fête patronale, dans la nuit de samedi à dimanche, des individus ont détérioré les jardinières de fleurs. Nos feux tricolores, fraîchement installés ont dû subir également la médiocrité de ces personnes. Elles ont été filmées par notre caméra vidéo. L'enquête des gendarmes est pour l'instant au point mort.

Prochain conseil : le mercredi 30 octobre 2019

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2019

Ordre du jour.

Legs Laffay – Conventions Z.A. Les Places – Convention fourrière animale – Achat parcelles A17 A 1203 – Cession parcelles A584 A585 – Méthanisation à Montbrison – Tarif garderie- Questions diverses.

Legs Laffay

Jean-Baptiste Laffay est né le 4 décembre 1887 à Civens. Il est décédé le 21 août 1961. Jean-Baptiste Laffay, célibataire, a passé toute sa vie à Électricité et Gaz de France. Homme généreux, il a légué une grande partie de ses biens à la ville de Feurs ainsi qu'à notre commune. Le capital légué produit des intérêts. Les revenus du capital placés font l'objet de deux prix de vertu. Chaque année le Conseil désigne 3 personnes qui se sont dévouées ou ont soigné des parents, des voisins. Le second prix de vertu n'est plus décerné à un agriculteur, mais à la Cuma, association qui gère le matériel agricole que les agriculteurs civensois utilisent en commun. Le conseil a voté à bulletin secret pour choisir les trois personnes.

Fourrière animale.

La commune a confié au Domaine des Muriers situé à St-Etienne - le-Molard le soin d'accueillir et de garder,

conformément aux dispositions du code rural, les chiens et les chats trouvés, errants ou en état de divagation sur son territoire. Lorsque les chiens et chats accueillis sont identifiés, les animaux sont gardés pendant huit jours. Dans tous ces cas, à l'issue de ce délai, si l'animal n'est pas réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient propriétaire du gestionnaire de la fourrière qui pourra en disposer dans les conditions prévues par la loi. Le tarif de la convention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre est de 0.44€ par habitant.

Capture de l'animal 20€ de l'heure. Prise en charge de l'animal 15€. Frais kilométriques pour le déplacement 0.70€ le km. Les frais de capture et de déplacement sont facturés au propriétaire de l'animal.

Achat parcelles A17 et I203

Les parcelles présentent un intérêt pour la commune pour ses futurs projets. Elles sont situées au lieu-dit « les Grands Prés ». Elles appartiennent à Mme Alice Tissot. La contenance des 2 parcelles est de 4 606 m² dont 3 350 m² en zone UC à 20€ le m² et 1 250 m² en zone NS à 5€ le m².

Le conseil approuve le projet par 12 voix pour et 1 abstention.

Achat parcelle A460

Le conseil souhaite acquérir également la parcelle A460, située rue de la Paix d'une contenance de 5 180 m², classée en zone A. Elle appartient aux conjoints TISSOT. Le projet n'est pas encore définitif. Cela pourra être un agrandissement du cimetière, l'aménagement d'un terrain multisports ou simplement une réserve foncière. Le prix fixé est de 1€ le m². Le conseil approuve l'acquisition par 13 voix pour.

Convention avec Forez Donzy Football Club. (Pouilly-Civens-Epercieux-Rozier en Donzy)

Notre club de football, entente des 4 communes précitées a embauché un éducateur pour s'occuper des entraînements ainsi que du travail administratif. La participation de notre commune est de 1 500€ pour l'année. En contrepartie le club laissera à notre disposition le jeune salarié pour la garderie les mardis de 16h30 à 18, à partir du 5 novembre jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Tarif garderie périscolaire.

Les nouveaux tarifs de la garderie à compter du 1^{er} janvier 2020 sont fixés à 1,15€ l'heure : de 7h30 à 8h30 – 16h30 à 17h30 – 17h30 à 18h30

Semaine Bleue.

Le bilan de la première semaine bleue mise en place par le CCAS est très satisfaisant. Un grand merci à Nathalie Blanchard pour cette initiative réussie.

Diverses activités étaient proposées. Les deux cours de gym pour séniors ont été annulés faute d'inscrits. L'atelier cuisine avec notre restaurateur Julien Tribolet a été une belle réussite. Les participants sont repartis avec une superbe tarte aux noix. Les instants "bien-être" avec Claire Rovident ont été chaleureux et conviviaux. Les Soins des mains et ongles ont réuni 5 personnes, ceux du visage 6 personnes. Le spectacle du jeudi 17 octobre au Zénith de St Etienne a été apprécié par tous.

Communauté de Communes. Forez-Est

-La CCFE met à disposition des communes qui le souhaitent son service « **remplacement des secrétaires de mairie** » à des fins de mutualisation. Les communes pourront avoir recours à ce service pour les projets suivants : priorité en cas d'absence de la secrétaire, soutien pour un surcroît de travail. Le tarif est fixé à 84€ la demi-journée ou 168€ la journée.

-Location de radars pédagogiques.

La CCFE met à disposition des communes qui le souhaitent des radars pédagogiques à des fins de mutualisation. Ces radars permettront : - d'impulser une attitude responsable

aux conducteurs traversant nos communes, -de traiter des données de vitesse et de circulation afin de prendre objectivement des mesures routières, -d'élaborer des statistiques de trafic, -d'aider avec un lien technique objectif à la gestion des conflits entre automobilistes et riverains. Une convention sera signée pour le prêt. Le cout de la location est de 75€ par radar pour une durée de deux semaines, 100€ par radar pour une durée de 4 semaines.

-Participation de la CCFE aux opérations de collecte des pneus d'ensilage sur son territoire.

Depuis de nombreuses années, les exploitants agricoles utilisent des pneus usagés pour maintenir les bâches utilisées sur les silos d'ensilage. Jusqu'en 2015, cette pratique était considérée par la réglementation française comme une solution transitoire de valorisation des pneus usagés. Depuis octobre 2015, la réglementation française relative à la gestion des déchets de pneumatiques a évolué et vient tarir la source d'approvisionnement des exploitants agricoles en pneus usagés. Ces derniers vont ainsi être amenés à devoir se tourner vers des techniques alternatives et à se débarrasser progressivement de leurs stocks. Les exploitants agricoles sont responsables financièrement de la collecte. La Fédération départementale des comités de développement a décidé de porter une action collective de collecte de pneus avec un partenariat financier du Département de la Loire. La CCFE a décidé de prendre part à l'action conjointe du Département et de la Chambre d'Agriculture.

La CCFE attribuera une subvention exceptionnelle à la hauteur de 50€ par tonne de pneus collectés, soit au maximum 50 000€ /an pendant 3ans. Répartition : 50€ pour le Département, 50€ pour la CCFE, le reste à la charge des agriculteurs, soit 200€ environ.

Collecte des ordures Ménagères (OM).

Nous avons évoqué dans la lettre d'informations de mai 2019, les difficultés que notre prestataire rencontre sur certains points de collecte des OM. Le point le plus problématique se situe à Gervais. Les riverains ont demandé d'étudier un aménagement d'une zone de retournement. Le conseil s'est prononcé à l'unanimité contre la réalisation par la commune d'une plateforme de retournement avec acquisition foncière qui serait financièrement trop importante pour une utilisation limitée dans le temps. Il est donc exclu que nous réalisions ces travaux. Le projet de la CCFE serait de choisir ces prochaines années la solution des bacs enterrés.

Projet parking covoiturage du rondpoint.

Une benne à verre va être enterrée en remplacement de celle existante. Le parking sera aménagé par la CCFE dans le cadre du schéma de mobilité. Une prise de recharge pour les véhicules électriques devrait également prendre place.

Installation mâts.

L'entreprise Maillavin a installé 2 mâts devant la mairie, pour le drapeau tricolore et pour le drapeau européen. Un troisième mât a été installé au centre du rondpoint. Il supportera une caméra de vidéo protection. Cette initiative permettra d'aider la gendarmerie dans ses enquêtes.

Manifestations à venir

- Samedi 14 décembre : colis de Noël du CCAS – Dimanche 15 décembre : Animation de Noël Comité des fêtes. - Dimanche 5 janvier : concours de belote Football Forez Donzy- Vendredi 10 janvier 2020 : vœux du Maire – Samedi 18 janvier : Loto : APE – samedi 25 janvier : soirée familiale : les Baladins – Mardi 18 février : carnaval APE – Dimanche 1^{er} mars : marche les Baladins

Prochain conseil le lundi 16 décembre 2019.